

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six novembre deux mille quatorze, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/10/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUT.

EXCUSES : Samantha BARRAUD (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Michel PARVY (a donné procuration à Alain DARBON).

ABSENT : Jean-Claude DECOUT, Dominique MARQUET, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-143 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu les Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la Délibération n°2014-134 du 25 septembre 2014 portant modification du tableau des effectifs,

Monsieur le Président expose qu'un adjoint administratif de deuxième classe à temps complet assurant la fonction d'hôtesse d'accueil polyvalente au sein de l'espace Aqua'Noblat sera affecté à l'Office de Tourisme de Noblat (17,5 heures hebdomadaires) et à l'Espace Aqua'Noblat (17,5 heures hebdomadaires) pour assurer uniquement des fonctions administratives conformément à l'avis émis par Comité Médical placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Président propose donc de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2015 afin d'assurer la fonction d'agent d'entretien des locaux de l'espace Aqua'Noblat.

D'autre part, un agent du SICTOM va faire valoir ses droits à la retraite au plus tard le 31 janvier 2015. Il est donc proposé de fermer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et d'ouvrir un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 04/12/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 04/12/2014

Numéro de l'acte : 2014-143 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20141106-2014-143-DE

Date de décision : 06/11/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.